

Municipalité La Rédemption.

Lundi le, (13) décembre 2021 se tenait à 19h00 au Centre municipal Viateur Labonté la séance extraordinaire du Conseil municipal de La Rédemption.

Assiste à la séance, M. le Maire Simon-Yvan Caron et Raphaël Rioux à titre de secrétaire.

Les conseiller (ès) qui sont présents :

Marcel L'Italien: présent
Manon Dubé : Présente
Nathalie Soucy: Présente
Germain Picard : Présent
Myriam Morissette : Présente
Raynald Bérubé : Présent

1. Accueil

La séance est ouverte à 19h00 Monsieur le maire souhaite la bienvenue et demande une minute de silence afin de rendre hommage à Nadine Roussy, directrice générale de la municipalité de La Rédemption de 2011 à 2017.

Simon-Yvan Caron procède à la lecture de l'ordre du jour.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour Résolution #21-301

Il est proposé par Nathalie Soucy, appuyé par Marcel L'italien et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Présentation et adoption du budget 2022 Résolution # 21-302

**IL EST PROPOSÉ PAR Manon Dubé,
APPUYÉ PAR Raynald Bérubé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal soit autorisé à faire les dépenses suivantes et à s'approprié les sommes nécessaires à savoir :

Administration générale :	262 906	\$
Sécurité publique :	55 127	\$
Transport routier :	433 581	\$
Hygiène du milieu :	209 679	\$
Aménagement, urbanisme et développement :	47 060	\$
Loisirs et culture :	87 004	\$
Total des dépenses :	1 195 264	\$

Afin de payer les dépenses mentionnées, le conseil prévoit les recettes suivantes :

Taxes :	411 969	\$
Paiement tenant lieu de taxes :	26 085	\$
Services rendus :	3 500	\$
Imposition de droits :	52 700	\$
Amende et pénalités :	0	\$
Intérêts :	6 500	\$
Autres revenus :	125 000	\$
Transferts :	569 510	\$
Total des recettes :	1 195 264	\$

4. **Adoption du plan triennal des immobilisations 2022-2023-2024**
Résolution #21-303

IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Soucy
APPUYÉ PAR Marcel L'italien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité de La Rédemption adopte le programme triennal des immobilisations 2022-2023-2024 tel que présenté.

5. **Période de questions**

6. **Levée de la séance**
Résolution #21- 304

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Germain Picard et résolu à l'unanimité de levée la séance à 19h36.

Je, Simon-Yvan Caron, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Simon-Yvan Caron, Maire

Raphaël Rioux, directeur général et greffier-trésorier